

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL **16 juin 2010 à 20h30**

Sous la présidence de Bernard MALANDAIN, Maire.

Etaient présents : Bernard HOGUET, Denis HERVIEUX, Jean-Paul LE CALVEZ, Marie-Lise DEGREMONT, Elvira HACHE, Bernadette MALANDAIN, Claude LAPERDRIX, Pierre GOUBERT, François DUTOT, Daniel CAVELIER, Lucien LEVASSEUR, Josiane VALOIS, Serge LECROSNIER, Josselin DUBOCAGE, Pierre MALANDAIN

Absents excusés : Alain LEBER, François DAUDRUY, Jean Alain PLANEIX

Assistait également Angélique VERROUST, Secrétaire de Mairie.

Le secrétariat de séance sera assuré par Denis HERVIEUX.

Le PV du Conseil du 31.03.10 est adopté avec la demande de modification suivante de la part de Serge LECROSNIER.

A la question 4 & 5 sur le vote du budget primitif, il précise qu'il n'a pas fait remarquer un manque d'investissement mais que la part d'autofinancement réservée à l'investissement aurait pu être plus importante au budget de fonctionnement en limitant les dépenses à leur plus juste valeur, par exemple.

Question n°1 – Décision modificative n°1

Le budget primitif est modifié au fonctionnement pour la somme de 1.824.04 € sur divers ajustements. La section investissement est également modifiée par la dissolution comptable de l'association foncière mise en place pour le remembrement pour un montant de 33.588.94 €. Des travaux de menuiserie et maçonnerie sur nos bâtiments viennent s'ajouter à ce montant pour une somme globale qui est équilibrée à 41.221.78 €.

Adoptée à l'unanimité

Question n°2 – Plan Local d'Urbanisme

Suite à l'établissement du PLU après diverses commissions, réunions préparatoires et le concours de notre Urbaniste, Mr ALEXANDRE, il est présenté à l'adoption pour être soumis à l'ensemble des personnes publiques et à l'enquête qui en suivra.

Mr Lucien LEVASSEUR se fait le porte parole des Agriculteurs sur les nouvelles emprises consacrées à l'urbanisme au détriment de leur activité.

Bernard HOGUET rappelle que seulement moins de 1 % de la zone agricole soit 6 ha sur 706 sont utilisés pour le développement de notre population sur une période de 10 à 20 ans. Chacun aujourd'hui aspire à devenir propriétaire et disposer d'un petit « bout » de terrain. Certes, le problème numéro un de l'humanité est celui de fournir l'alimentation nécessaire à sa population mais notre économie passe également par l'essor de nos entreprises et le bien être de nos habitants. Les débats, tout au long de nos réflexions ont montré que notre choix avait été réfléchi et raisonné.

Adoptée à la majorité de 12 voix. Contre François DUTOT, Lucien LEVASSEUR, Bernadette MALANDAIN. Abstention Josiane VALOIS

Question n°3 – Plan de Prévention des Risques d’Inondation

Le plan établi par le Cabinet INGETEC, dans le cadre du PLU, étant plus proche de la réalité par rapport à celui fourni par le Cabinet SAFEGE, la Commune demande au Commissaire Enquêteur de le prendre en compte pour St Léonard dans le PPRI.

Adopté à l’unanimité

Question n°4 – Demande de subvention restauration chapelle de Grainval

En collaboration avec « Les Amis de la Chapelle de Grainval » il est décidé de procéder à la demande de subvention auprès des collectivités et divers organismes pour la réfection de l’édifice sur un montant de travaux de 130.000 €, toiture comprise.

Adopté à l’unanimité

Question n°5 – Contrat de partenariat pour la restauration de la chapelle

Il est fait lecture d’un projet de convention à signer entre la Mairie et l’Association des Amis de la Chapelle de Grainval afin de permettre à cette dernière d’intervenir dans la restauration, percevoir des fonds pour ces travaux et lancer les souscriptions vers la Fondation du Patrimoine, la Sauvegarde de l’Art Français ou tout autre organisme.

Adopté à l’unanimité

Question n°6 – Tarifs du cimetière

Il est décidé de maintenir les tarifs de l’exercice 2009 pour 2010 et de ne pas procéder à leurs majorations.

Adopté à l’unanimité

Question n°7 – Remplacement tondeuse autoportée

La Commune a consulté trois fournisseurs pour effectuer le remplacement de la tondeuse autoportée ISEKI. Trois démonstrations ont eu lieu. C’est la Sté DUCASTEL pour du matériel JOHN DEERE, sur un montant de 23.658.84 €, qui a été retenue avec reprise de notre ancien matériel. Le choix a été arrêté après avis du personnel et des Elus concernés. Il est à préciser que cette machine est homologuée pour être conduite sur route. Le financement sera assuré sur 4 ans.

Adopté à l’unanimité sauf une voix (Lucien LEVASSEUR)

Question n°8 – Matériel de cuisine pour la cantine

Suite à un contrôle technique récent de nos appareils, il a été décidé de procéder au changement de matériel de cuisson à la cantine qui ne peut malheureusement bénéficier de subvention du Département du fait qu’il s’agit d’un remplacement dans un cadre déjà existant.

Après consultations, c’est la Sté HEUZE qui est retenue pour un montant de 11.613.64 €.

Adopté à l’unanimité

Question n°9 – Réfection de la décoration de la salle Henri Lambert

Afin d'achever la rénovation de la salle Henri Lambert, il convient de refaire la peinture et les revêtements muraux. L'entreprise la mieux disante est la Sté LAMY LECOMTE pour un montant de 12.751.51 €, principalement sur la proposition d'un revêtement insonorisant notre espace.

Adopté à l'unanimité

Aucune question diverse n'est présentée.

La séance est levée à 22h45mn.